

HAUTS-DE-FRANCE



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION
COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION

**RÈGLEMENT DU
CHAMPIONNAT RÉGIONAL DES HAUTS DE FRANCE DE
RIDE AND RUN DIMANCHE 12 MAI 2024
AU TOUQUET - PARIS PLAGE**

DISPOSITIONS GÉNÉRALES RIDE AND RUN

Définition d'un Championnat Régional :

Le titre de Champion(ne) Régional(e) est délivré à l'issue des épreuves du dimanche 12 mai 2024.

Engagements:

Les engagements terrain sont acceptés.

Concours numéro: 2401091

La clôture des engagements est fixée au lundi 29/04/2024

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Seuls les cavaliers licenciés dans la région des Hauts de France sont autorisés à courir les épreuves du Championnat des Hauts de France.

| |
|---|
| |
| <p style="text-align: center;"><u>Qualification cavalier :</u> pas de condition de qualification particulière, règlement FFE</p> |
| <p style="text-align: center;"><u>Qualification équidé :</u> pas de condition de qualification particulière, règlement FFE</p> |
| <p style="text-align: center;"><u>Participations cavalier et équidé</u> Règlement FFE</p> |

| |
|--|
| RIDE AND RUN |
| Pour toutes les épreuves du Championnat |
| Toutes les épreuves se déroulent sur une épreuve. |
| Classement |
| Règlement FFE |
| Conformément au règlement général de la FFE les points du Championnat Régional des Hauts de France ne comptent pas double pour le classement permanent. |
| <u>Remises des Prix:</u> |

**Les Remises des prix se feront à l'issue du Championnat
avec les 8 premiers du classement.**

Une seule remise des prix par Championnat.

**(pour les épreuves ayant 28 cavaliers et moins le premier quart sera appelé à la
remise des prix)**